

Mons, le 17/10/2018

**ADMINISTRATION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM  
EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE.**

Chers parents,

Le plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018.

Il prévoit, qu'en cas d'accident nucléaire, des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Celui-ci est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures d'accueil de votre enfant chez son accueillante, nous suivrons les recommandations du Ministère de la Santé publique ou du Gouverneur de notre Province concernant l'administration de comprimés d'iode.

Nous vous invitons à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant. En cas de doute, nous vous conseillons de consulter votre médecin afin qu'il effectue les examens nécessaires et qu'il puisse ainsi vérifier si la prise de comprimés d'iode est recommandée ou non.

Les comprimés ne seront jamais administrés à l'initiative de l'accueillante, mais uniquement si la recommandation est donnée par les autorités. Etant donné qu'il sera également recommandé à chacun de ne pas sortir, votre enfant restera à l'abri chez l'accueillante jusqu'à ce que les autorités lèvent cette recommandation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

V. DECAYE  
Administrateur Délégué.